

## **DPC Programmes Présentiels**

### **Conditions de prise en charge des frais**

**1 - Vous êtes médecin adhérent**, à jour de cotisation annuelle (montant 2016, en tant que membre associé : 35 € pour une première adhésion - 70 € pour un renouvellement), la SFMG prend en charge :

- ▶ les frais éventuels d'hôtellerie et de restauration la veille des programmes présentiels d'1 ou de 2 journées (réservation hôtel par la SFMG ; base restauration 30 € pour le dîner).
- ▶ Pour les programmes de 2 jours, les frais éventuels d'hôtellerie et de restauration pour la nuit comprise entre les 2 journées (réservation hôtel par la SFMG ; base restauration 30 € pour le dîner).
- ▶ Les frais de transport, dans la limite de 150 € par formation (base tarif 2nde classe pour les trajets SNCF) et sur présentation des titres de transport originaux.

**2 - Vous n'êtes pas médecin adhérent**, la SFMG prend en charge :

- ▶ Pour les programmes de 2 jours, les frais éventuels d'hôtellerie et de restauration pour la nuit comprise entre les 2 journées (réservation hôtel par la SFMG ; base restauration 30 € pour le dîner).

Vous souhaitez adhérer à la SFMG, un bulletin d'adhésion est disponible à la page d'accueil du site et cliquez sur l'icône

